

L'APÔTRE

PUBLICATION MENSUELLE

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

Rédaction et Administration: 103, rue Ste-Anne, Québec

VOLUME VIII

QUÉBEC, SEPTEMBRE 1926

N° 1

Lettre importante

L'*Action Catholique* a publié, le 30 juillet dernier, une lettre de Sa Grandeur Mgr Langlois, vicaire capitulaire de Québec, qui fera époque dans les annales du syndicalisme catholique canadien.

On a dit d'elle qu'elle demeurerait comme la charte du syndicalisme de chez nous.

Quoiqu'il en soit, on peut certainement affirmer que cette lettre restera longtemps l'expression d'un acte courageux. Longtemps on en parlera comme de la Lettre aux Manufacturiers de chaussures de Québec, ou comme de la Lettre de Monseigneur Langlois.

Pourquoi cette lettre et quel en fut le thème?

Les lecteurs de *l'Apôtre* l'ont sans doute appris dans les journaux; mais l'événement est devenu d'une telle importance que nous croyons devoir en parler.

* * *

Il faut dire d'abord qu'un malheureux conflit est survenu dans l'industrie de la chaussure de Québec au mois de novembre dernier, conflit qui durait encore lorsque nous avons écrit cet article.

L'Association des Manufacturiers de chaussures proposa, en novembre dernier, un renouvellement de contrat sur une nouvelle base de salaires, de même que sur une nouvelle base de règlements d'ateliers.

La proposition était à prendre ou à laisser, et si elle n'était pas acceptée, l'Association annonçait que le 16 novembre ses membres déclaraient leurs boutiques ouvertes.

Des négociations s'entamèrent et on parvint à s'entendre sur les règlements d'ateliers et la

reconnaissance des unions. On ne s'entendit pas sur les salaires.

A la date fixée l'Association déclara boutique ouverte. La boutique resta vide, car les cordonniers ne s'y rendirent pas pour travailler.

Quelque temps après, Sa Grandeur Mgr Langlois intervint dans le conflit et proposa l'arbitrage, mesure qui avait été maintes fois refusée déjà par l'Association. Après quelques hésitations de la part des Manufacturiers, la proposition de Monseigneur fut acceptée.

Chaque partie s'engageait à se soumettre aux conclusions de l'arbitrage. Cet arbitrage eut lieu et son jugement devait entrer en vigueur le 1er mai. Il fut accepté par les cordonniers, malgré qu'il ne fut pas du tout considéré en leur faveur.

Le premier contrat sur les règlements d'atelier et la reconnaissance de l'Union n'ayant pas été respecté par l'Association, l'arbitrage lui-même étant outrepassé, ou négligé par les manufacturiers, les cordonniers, après quelques jours de travail, quittèrent graduellement les boutiques.

La difficulté reprenait plus grave que jamais.

* * *

Ce sont les démarches qui suivirent qui aboutirent à la lettre que nous avons mentionnée dès le début.

Sa Grandeur Mgr Langlois avait écrit auparavant à l'Association la suppliant de faire l'impossible pour régler ce malheureux conflit. "J'ai le regret, disait Monseigneur, de constater que si, d'une part, les ouvriers en chaussures se sont montrés disposés, dès le premier moment, à rencontrer votre Association pour chercher à régler ce malheureux différend, l'Association,